

JUN 26 1996

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

## Résumé

L'objet de ce guide commercial est de fournir aux entreprises canadiennes une vue d'ensemble de l'industrie indienne de l'aquaculture et de présenter des occasions potentielles de vente directe, de concession de licence de technologie et de formation de coentreprises en Inde. Le guide contient de nombreuses sources de renseignements : répertoire de sociétés, associations industrielles, établissements de recherche et organismes gouvernementaux, sites Web et diverses publications, auxquels les entreprises canadiennes peuvent s'adresser ou qu'elles peuvent consulter pour mieux définir les débouchés qui conviennent à leurs intérêts et objectifs commerciaux particuliers pendant qu'elles cherchent des façons d'entrer sur le marché indien.

Quand on considère ce que l'Inde a à offrir : des marchés en expansion, une infrastructure croissante composée d'un grand nombre de fermes piscicoles, de fermes d'engraissement, de producteurs d'aliments pour animaux et de centres d'emballage du poisson, la langue anglaise et des lois d'origine britannique, une main-d'oeuvre instruite, un secteur de la biotechnologie en croissance, des stimulants gouvernementaux importants pour l'industrie de l'aquaculture et un financement tant du secteur public que du secteur privé, il peut être avantageux pour les entreprises canadiennes d'établir une présence en Inde et d'utiliser cette dernière comme tremplin pour les marchés en pleine expansion de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Europe.

On a à peine exploité le potentiel que présente l'aquaculture en Inde. Ce pays dispose pour l'aquaculture de jusqu'à 4 millions d'hectares d'eau douce, de 1 million d'hectares d'eau saumâtre et d'environ 8 millions d'hectares d'eau salée côtière; il jouit en outre d'un climat tropical et d'une variété énorme de poissons, de crustacés et de coquillages ainsi que d'algues. Toutefois, la production aquacole actuelle, dont la majorité est composée de poissons d'eau douce (par ex., la carpe), représente à peine un million de tonnes par année. L'aquaculture côtière, sous forme d'élevage de crevettes tigrées, donne 75 000 tonnes par année, produites sur seulement 100 000 ha.

Le virus SEBM a causé du tort aux fermes à crevettes côtières de l'Inde, mais pas autant qu'à celles de l'Asie du Sud-Est. En Inde, ce secteur a été beaucoup plus influencé par les préoccupations des écologistes à propos de la pollution attribuable aux effluents des fermes et, très récemment, par les restrictions imposées par la Cour suprême sur leurs activités en ce qui a trait au non-respect des règlements environnementaux. De plus, dans les États clés d'Andhra Pradesh et de Tamil Nadu, moins de 50 % des écloseseries sont en exploitation, et les sociétés d'assurance hésitent à assurer les fermes côtières à moins que leurs propriétaires ne mettent en application de meilleures pratiques d'exploitation, conformément aux ordonnances de la Cour suprême. Selon l'Aquaculture Foundation of India (AFI), un groupe industriel, la demande de technologies de diagnostic et de prévention des maladies, de production d'aliments pour animaux et d'équipement (comme les aérateurs) de meilleure qualité n'a jamais été aussi forte.

L'AFI a offert d'aider les entreprises canadiennes à trouver des occasions d'affaires et des associés éventuels correspondant à leurs intérêts et capacités, mais elle leur recommande fortement d'offrir aux entreprises indiennes oeuvrant en aquaculture une approche multidisciplinaire et un guichet unique. L'atténuation des restrictions à l'importation, la convertibilité intégrale de la devise indienne ainsi que les stimulants additionnels pour les exportateurs de poisson, mesures qui sont toutes en train d'être mises en oeuvre, rendent le marché de l'aquaculture en Inde plus attrayant pour les entreprises canadiennes, particulièrement pour celles qui offrent des produits et des services en biotechnologie.

B43 276 781